# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 septembre 2019 à 18 h 00**

---

AUJOURD'HUI **vingt sept septembre deux mille dix neuf**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 septembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL**

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS**

**Excusé(e)s : François BARRIÈRE**

**Absent(e)s : Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**

**Secrétaire : Marianne MAXIMI**

---

***Après l'appel, une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Jacques CHIRAC, ancien Président de la République.***
***Madame Géraldine BASTIEN arrive au cours de l'hommage de Monsieur le Maire à Monsieur Jacques CHIRAC.***
***Monsieur Jérôme AUSLENDER arrive pendant la présentation de la question n°1.***
***Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote du la question n°5 et donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER.***
***Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Nicaise JOSEPH.***
***Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote du vœu et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.***

---

## Rapport N° 47
## SUBVENTION AU PLANNING FAMILIAL 63

---

Mouvement féministe et d'éducation populaire, le Planning Familial 63 œuvre pour construire une société d'égalité entre les femmes et les hommes et pour la promotion de l'éducation à la sexualité pour tous et toutes.

C'est dans ce cadre que l'association a décidé d'agir auprès des publics dit « empêchés » et plus précisément en direction des femmes détenues.

Les femmes sont extrêmement minoritaires en détention. Elles ne représentent que 3,6 % de la population carcérale au 1er janvier 2019. D'après l'Observatoire International des Prisons, les femmes souvent incarcérées dans des quartiers à part dans des prisons pour hommes, ont un accès moindre aux locaux collectifs et pâtissent d'une offre d'activités plus limitées. Pour ces raisons, et parce que les femmes détenues présentent souvent un niveau social et éducatif inférieur à celui des hommes, il est fréquent que les prisons, les régimes pénitentiaires et les programmes de réinsertion et d'éducation des détenu.e.s ne prennent pas en compte les besoins spécifiques des femmes.

Face à ce constat, le Planning Familial 63, en partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, a décidé de mettre en place des ateliers au Centre Pénitentiaire de Riom. Ces derniers portent sur l'accès aux droits en matière de santé sexuelle et sur la prévention des violences sexistes, sexuelles, notamment au sein du couple. Par ailleurs, les intervenantes travaillent sur « l'estime de soi », base nécessaire à la réinsertion suite à la sortie de prison. Cette démarche s'inscrit dans la prévention à la réitération.

Ce sont 96 femmes qui peuvent bénéficier de ces ateliers.

Pour cette action, l'association nous sollicite pour un soutien financier à hauteur de 5000 euros sur un montant total prévisionnel de 6000 euros. Les 1000 euros restant provenant des fonds propres de l'association.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

Compte tenu de l'intérêt local que représente cette action, la Ville a décidé de la soutenir au regard de la promotion de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes et de la prévention des violences sexistes et sexuelles pour tous et toutes.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'attribuer cette subvention de 5000 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux opérations nécessaires à leur exécution.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 OCT. 2019

Pour Le Maire, et par délégation
L'Adjointe à l'Egalité des Droits

CLERMONT-FERRAND ARVERNIS CIVITAS NOBILISSIMA

Manuela FERREIRA DE SOUSA